



# Règlement Bike & Run dans le cadre de la Sioule en Fête



## **Article 1 – Conditions générales**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents participent à leurs propres risques et ne peuvent pas tenir l'organisation responsable de tout accident, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels pouvant survenir pendant la course. Aucun remboursement ou réclamation ne pourra être effectué.

En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, les concurrents n'auraient aucun remboursement des droits d'engagement.

## **Article 2 – Présentation de l'épreuve**

Épreuve conviviale et accessible à tous. Le Bike&Run est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul vélo tout terrain. Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale. Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours. En cas de non-respect de cette modalité, une équipe peut être arrêtée. Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes, le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

Le lieu de départ est à l'île de la Ronde à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

L'épreuve est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de 6 ans licenciés ou non. Inscription par équipe de deux, mixte ou non.

## **Article 3 – Modalités d'inscriptions**

Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles et sont gratuites jusqu'au 30 juin puis payantes pour un montant de 5€ y compris le jour de l'épreuve.

Cette épreuve rentrant dans la catégorie des manifestations pédestres sans chronométrage, il n'est pas nécessaire de fournir une licence ou un certificat médical.

Toutefois il est impératif de remplir correctement un bulletin de participation avec l'engagement des parents pour les mineurs.

Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des mentions demandées.

L'inscription est définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

## **Article 4 – Dossards**

Les dossards sont à retirer le jour de la course à l'accueil de la Sioule en Fête situé au centre de l'île de la Ronde sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant la course. Il doit être donc toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut être fixé sur le sac ou une jambe. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour avoir accès aux aires de ravitaillement en fin de course.

## **Article 5 – Parcours et matériel**

Le Bike&Run de la Sioule en Fête est une course empruntant des voies fermées à la circulation et des sentiers tout terrain. L'épreuve se déroule à allure libre sans chronométrage. Le contrôle du matériel obligatoire sera effectué au départ, afin de vérifier si chaque concurrent possède l'équipement obligatoire ; un contrôle inopiné du matériel pourra par ailleurs être effectué par les organisateurs à tout moment de l'épreuve.

## **Article 6 – Résultats et arrivés des concurrents**

Aucun résultat ne sera affiché, l'épreuve n'étant pas chronométré.

Tous les concurrents se verra remettre une récompense et des lots spéciaux pourront être remis selon des critères définis par les organisateurs. La remise des récompenses aura lieu sur le site d'arrivée.

## **Article 7 – Assurance**

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels.

## **Article 8 – Résultats et arrivés des concurrents**

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier les conditions de l'épreuve ou d'annuler intégralement. En cas d'annulation ou de modification des parcours, aucun remboursement ou réclamation ne pourra être effectué.

## **Article 9 – Droit à l'image**

En s'inscrivant sur nos épreuves tout concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser son image à des fins de présentation ou de promotion. Et ce dans la limite du respect de votre image et de votre vie privée. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant que vous pouvez exercer en vous adressant à [contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com](mailto:contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com).

## **Article 10 – Respect de l'environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

## **Article 11 – Donnée personnelles**

Il est collecté les catégories de données suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, date de naissance (nom et prénom du représentant légal si le demandeur est mineur), sexe, code postal, adresse mail.

Pour toute demande concernant un mineur, il est de la responsabilité du représentant légal (père, mère, tuteur) de renseigner les formulaires concernés.

Les informations récoltées sur cette inscription sont conservées au maximum 10 ans. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com](mailto:contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com).